

Pour souscrire une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez remplir la présente demande et nous la retourner par messagerie sécurisée si vous êtes abonné à Mon Espace CNESST, par télécopieur au **1 866 331-5886**, ou par la poste à l'adresse suivante :

CNESST
Direction de la cotisation des employeurs
C. P. 2000, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 0H7

Si vous souscrivez une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez tenir à jour la liste des travailleurs pour lesquels vous demandez une protection. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous au **1 844 838-0808** ou rendez-vous à cnesst.gouv.qc.ca.

Nom de l'entreprise	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou Numéro d'employeur - Santé et sécurité du travail	
----------------------------	---	--

Période de couverture
La protection entre en vigueur au moment où nous recevons le document et prend fin le 31 décembre 2022.
Indiquez la période de couverture souhaitée **si elle diffère de celle mentionnée ci-dessus** :

Du	2022					au	2022				
			Mois		Jour				Mois		Jour

Voulez-vous prolonger la protection de vos travailleurs bénévoles du 1^{er} janvier au 15 mars 2023? Oui Non

Décrivez les activités exercées par les travailleurs bénévoles **si elles ne sont pas visées** par les unités de classification attribuées à votre entreprise.

Indiquez le nombre de travailleurs bénévoles que vous voulez protéger en 2022 :

Indiquez le total des heures prévues pour tous les travailleurs bénévoles que vous voulez protéger en 2022 :

Note
La prime relative à la protection des travailleurs bénévoles de 2022 vous sera facturée en 2023, après la production de votre *Déclaration des salaires 2022*.

Je certifie que cette déclaration est exacte.

<input type="text"/>										
Nom	Prénom	Téléphone	Poste	Télécopieur	Année	Mois	Jour	Signature	Fonction	Date